ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT YONNE

Commission Départementale Football

Compte rendu de la réunion du 20 juin 2014

Membres présents

José VIÉ, Jacky HERVOUET, Francis PETITCOLLOT, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Thierry GILBERT, Mickaël LESCUREUX, Raymond THILLOU, Daniel TRUCHY et Florence VIÉ

Membres absents excusés

Daniel FERTIN, Jean-Baptiste PEYRAUD et Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membre absent

Michel NAUDIN

Point sur le championnat

18ème journée de championnat du 25/05/14 (suite)	
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Les Bries et Paron 2 (feuillet bleu) Avicenne et Montacher (feuillet blanc)

Finales de la Coupe de l'Yonne du 01/06/14	
Carton jaune	Souhil BALI (Envol Rive Droite)

Calendrier 2014-2015

Les membres de la commission sont chargés de rechercher dès à présent des partenaires pour le prochain calendrier et relancer les sponsors actuels.

Modifications au règlement

Les clubs n'ont émis aucun vœu.

Adresse du secrétariat de la CTD
Marie-Claude MOREAU
15 rue du Chardonnay
89000 AUXERRE

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

La commission propose les modifications suivantes au règlement football :

↳ B/1 – Le calendrier

Trois montées et trois descentes de groupe (ajouter « ou plus suivant la règle du statut d'arbitrage ») se feront afin de constituer la saison nouvelle.

supprimer le paragraphe 9 : « Cas d'une équipe ayant déclaré forfait la saison précédente : si elle se retrouve dans le même groupe, l'équipe qui a déclaré forfait (ou aura été forfait sans le déclarer) devra se déplacer aux matches «aller» chez l'équipe qui aura subi le forfait (prévu dès l'établissement du calendrier).

↳ B/2 – Réglementation générale du football UFOLEP à 7

II – Les matches
ajouter un paragraphe 6 : «Tous les acteurs d'une rencontre doivent obligatoirement être inscrits sur la feuille de match »

VIII – Trophée du fair-play
ajouter à la fin : « Les équipes qui font forfait lors de la dernière journée de championnat seront éliminées du Fair Play »

IX – Arbitrage
paragraphe 7 : contrôle des licences
ajouter à la fin du a) : « le n° de la pièce d'identité doit être inscrit à la place du n° de licence.
supprimer b) : « inscrire, au dos de la feuille de match : nom, prénom, date de naissance du joueur concerné ainsi que la nature de la pièce d'identité produite ».
supprimer c) : « faire signer le (les) joueur(s) concerné(s) ».
supprimer d) : « certifier que les indications portées sont exactes et signer cette déclaration ».

↳ C/2 – Les arbitres

5) : remplacer frais d'arbitrage par « demande d'arbitre » et ajouter « Les clubs qui demandent un arbitre officiel doivent en faire la demande la semaine qui précède la rencontre, le dimanche soir dernier délai ».

↳ C/3 – Obligations matérielles et administratives

2) feuille de match
ajouter à la fin un nouveau tiret (-) : « Feuille de match mal rédigée : si le match a été arbitré par un arbitre officiel désigné par la commission, l'amende ne sera pas appliquée, l'arbitre étant chargé de vérifier la feuille de match ».

↳ I/6 – Sanctions sportives et financières

B – Forfait d'une équipe
4) Forfait général : ajouter à la fin : « Les clubs qui font forfait général avant la 1ère journée du championnat ne seront plus intégrés dans le classement ».

Questions diverses

➢ Merry-la-Vallée et Saint-Aubin souhaitent faire une entente lors de la prochaine saison. Si deux équipes sont engagées, elles conserveront leur groupe respectif. Si une seule équipe est engagée, elle sera inscrite dans le groupe le plus bas des deux équipes.

➢ Chéu souhaite faire une entente avec Neuvy-Sautour. Cette entente restera dans le groupe initial de Chéu et sera soumise au règlement des clubs à double appartenance.

➢ Candidatures à la commission

Michel NAUDIN ayant donné sa démission de la commission technique football lors de cette réunion, trois postes sont vacants.

Gilles BERNARD (Beines), Christophe BONY (Beaumont) et Eric MASSÉ (Charmoy) ont déclaré leur candidature.

Les 2 premiers au nombre de voix seront élus pour 3 ans et le dernier pour un mandat d'une année.

➢ Préparation de la réunion annuelle du 27 juin 2014 qui aura lieu à Paron dès 19h30

Les membres de la commission qui le pourront devront être présents dès 18 H 30.

Sont chargées de l'émargement : Marie-Claude MOREAU et Florence VIÉ
Sont chargés de la restitution des cautions : Jacky HERVOUET et Francis PETITCOLLOT
Sont chargés des votes : Thierry GILBERT et Marie-Claude MOREAU
José VIÉ présentera le rapport moral, Marie-Claude MOREAU le rapport d'activités, Jacky HERVOUET le rapport financier
Thierry GILBERT énoncera les propositions de modification du règlement
Raymond THILLOU fera le point sur la formation des arbitres
Présentation des candidatures : Marie-Claude MOREAU

➢ Rappel : Une réunion sera organisée le vendredi 11 juillet à 18h30 salle de l'UFOLEP avec les clubs qui désirent inscrire une équipe dans un championnat vétérans.

Message de José VIÉ aux membres de la commission : « Au nom du football à 7 UFOLEP, un grand merci à tous pour votre investissement et votre dévouement malgré les turpitudes de cette année sportive ».

Réunion annuelle
Vendredi 27 juin 2014 à Paron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU